Sixième Année. — N° 549. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 1 septembre 1866.

ON S'ABONNE :

**A Cahors,** bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

**et se paie d'avance.**

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

**PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI**

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot.*

PRIX DES INSERTIONS :

**ANNONCES,**
25 centimes la ligne

**RÉCLAMES**
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT
**se paie d'avance.**

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

**L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner**

CALENDRIER DU LOT.

| DAT | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. | LUNAISONS. |
|---|---|---|---|---|
| 6 | Jeudi.. | se Rosalie de P. | | D. Q. le 2, à 0 h. 18' du mat. |
| 7 | Vendr. | s Cloud- | Montcuq. | N. L. le 9 à 2 h. 24' du mat. |
| 8 | Samed. | NAT. DE LA V. | St-Paul-Labouffie, Lacapelle-Marival. | P. Q. le 17 à 3 h. 38 'du mat |
| | | | | P. L. le 24, à 2 h. 15' du soir. |

SERVICE DES POSTES.

Départ des Correspondances

| DESIGNATION DES ROUTES. | Clôture des chargements. | Dernière levée (boîte). |
|---|---|---|
| Gramat Rodez, Labastide, Lacapelle. | 7 h. s. | 4 h m. |
| Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendee, Lyon, Marseille. | 7 h. s. | 8 h 30 m. |
| Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre. | 9 h. m. | 9 h 15 m. |
| Montauban, Caussade, Toulouse. | 7 h. s. | 10 h soir. |
| Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Ceré, Cazals, Tulle. | 7 h. s. | 9 h 30 s. |
| Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry. | 7 h. s. | 10 h 30 s. |
| Castelnau-de-Montratier. | 7 h. s. | 10 h s. |
| Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac. | 7 h. s. | 10 h s. |
| Libos (*), Agen, Auch, Luzech, Castelf. Fumel, Puy-l'Ev. Périgueux. | 7 h. s. | 11 h s. |

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Arrivée des Correspondances

| DÉSIGNATION DES ROUTES. | Arrivée des Courriers | en ville. |
|---|---|---|
| Assier, Lauzès, St.-Géry. Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets. | 6 h s. | 6 h. 45 s. |
| Castelnau. | 5 h 30 s. | 6 h. 45 s. |
| Gourdon, Catus, Sarlat. | 6 h 00 s. | 6 h. 45 s. |
| Gramat, St.-Ceré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac. | 5 h 00 s. | 6 h. 45 s. |
| Libos no 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals. | 2 h 45 s. | 3 h. 30 s. |
| Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot. | 2 h 30 m. | 8 h. matin. |
| Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. | 3 h 30 s. | 6 h. 45 s. |
| Montauban, Caussade, Toulouse. | 9 h 00 s. | 8 h. matin. |
| Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen. | 6 h 15 s. | 6 h. 45 s. |

Distribution rurale, 7 heures du matin.

**Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon**

## Cahors, le 1er Septembre 1866.

**BOURSE DE PARIS.**

| | Rte 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|---|---|---|
| Du 30 août..... | 69 50 | 99 »» |
| Du 31..... | 69 75 | 98 »» |
| Du 1er septembre. | 69 90 | 98 90 |

### BULLETIN

Avant-hier, en Angleterre, plus de 150,000 voix réclamaient, au même lieu et à la même heure, au nom de tous les travailleurs de la Grande-Bretagne, les droits dont ils n'entendent pas rester privés plus longtemps. Birmingham, la grande cité ouvrière, s'est prononcée sur la question de la réforme parlementaire. M. Bright a prononcé un discours où les sentiments les plus révolutionnaires éclataient à chaque phrase.

« Il y a chez nous, a-t-il dit, plus de cinq millions d'hommes de la population ouvrière traités comme les Coolies ou les Chinois des Indes Occidentales ; les travailleurs ne sont pas seulement dépossédés de leurs droits, on les insulte grossièrement à la Chambre des communes. Mais souvenez-vous que le grand objet pour lequel nous combattons n'a rien à craindre des calomnies ou des mensonges. Notre but est celui-ci : rétablir la constitution anglaise, et avec elle rendre au peuple anglais toutes ses libertés. »

La résolution suivante a été adoptée par le meeting de Birmingham : « Attendu qu'en rejetant la mesure très-modérée de réforme parlementaire proposée par la précédente administration, la présente Chambre des communes s'est montrée complétement indigne de notre confiance, et qu'elle ne représente nullement les vœux des communes de la Grande-Bretagne, nous prenons l'engagement de recourir à tous les moyens légaux pour obtenir le suffrage universel d'après l'enregistrement et la résidence comme étant la seule et juste base de la représentation, avec le scrutin secret, pour nous protéger contre toute influence illicite et contre toute intimidation dans les élections. »

Qu'on ne s'y trompe pas ; ce qui se passe en Angleterre est un puissant enseignement. Le suffrage universel a passé le Rhin ; il traversera de même la Manche. La Grande-Bretagne n'en est encore qu'à sa première étape. Il n'en faudra pas beaucoup, avec des hommes comme MM. Bright, Gladstone, Beales, etc., pour renverser tous les priviléges qui musèlent encore le peuple anglais, quoiqu'on puisse dire de ses libertés intérieures, surfaites elles-mêmes.

Les dernières dépêches du Mexique donnent quelques détails sur la conspiration récemment découverte. Le 15 juillet à 4 heures du matin, un détachement de troupes est entré dans le domicile de l'un des conjurés ; il y a arrêté 40 personnes siégeant en conseil, notamment plusieurs généraux mexicains. Les documents saisis ont prouvé que les conspirateurs étaient des partisans de Santa-Anna. Le lendemain, tous ont été jugés, condamnés et envoyés en Iucatan.

Le 17, le ministre d'Etat, M. Lacunza, et trois autres membres du cabinet, ont été arrêtés ainsi que onze autres fonctionnaires supérieurs. Lorsque ces arrestations ont été connues, l'étonnement a été grand et universel à Mexico.

L'Empereur Maximilien a proclamé l'état de siége dans le Michoacam et sur d'autres points de l'empire.

En Italie, les tendances sont de plus en plus pacifiques. On mande de Florence que les journaux sont favorables au rétablissement des bonnes relations avec l'Autriche. Il est probable que le traité de paix sera signé d'ici à peu de jours.

On écrit de Rome, à la date du 24 août, que le général de Montebello y était prochainement attendu. Un des régiments français partira alors pour la France.

Les nouvelles de Vienne annoncent que le général Menabrea est arrivé le 27 dans cette capitale.

En Prusse, M. de Bismark marche résolument vers la réalisation de ses desseins. Dieu veuille, pour l'Allemagne et pour lui-même, qu'il ne soit plus l'homme qui disait naguère : « La force prime le droit. L'Allemagne ne peut se faire que par le fer et le sang. »

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

## Dépêches télégraphiques.

*(Agence Havas.)*

Marseille, 28 août.

Les lettres de Rome sont du 26. Le général de Montebello était prochainement attendu. Un des régiments français partira alors pour la France. Le Pape a fait examiner les propositions de M. de Sartiges, relativement au transfert de la dette pontificale; le royaume d'Italie maintient une objection de détail relativement aux intérêts de cette dette. On assure que l'Encyclique est déjà rédigée, mais que sa publication a été ajournée. On s'attend à une prochaine allocution dans le consistoire de septembre, où trois nonces seraient promus cardinaux. Le pape a sacré, le 25, le nouvel évêque de Marseille, dans la salle du Vatican.

Marseille, 29 août.

D'après les lettres de Constantinople du 22 août, des ordres auraient été donnés pour attaquer ce jour-là même les insurgés de l'île de Candie qui occupent de fortes positions dans les montagnes. On prévoyait une lutte terrible. Des croisières turques s'efforcent d'intercepter les envois d'armes et d'argent destinés aux insurgés.

Le grand théâtre du sultan qui a coûté dix millions de francs vient d'être la proie des flammes.

Le choléra a disparu de Constantinople.

Vienne, 30 août.

On mande de Pesth, en date d'aujourd'hui :

Le *Pesti-Naplo,* organe du parti Deak, parle en faveur de l'alliance de l'Autriche et de la France, afin que la question d'Orient ne soit pas résolue sans l'Autriche et contre ses intérêts.

Munich, 30 août.

Le traité de paix avec la Prusse a été adopté hier, par la première Chambre et aujourd'hui par la Chambre des députés.

Vienne, 30 août.

Le *Wanderer* annonce qu'il vient de se former, à Vienne, un parti progressiste fédéral Allemand. Ce parti se serait donné pour mission de répandre, par la parole et les écrits, les idées d'une union fédérale de l'Autriche, de la véritable fraternité des nations et des libres transactions entre les Magyars, les Roumains, les Slaves et les Allemands.

Trieste, 29 août, soir.

L'Impératrice Charlotte du Mexique est arrivée aujourd'hui à Miramard, où elle a été reçue par les autorités et les députations des Corporations.

Trieste, 30 août.

Les lettres d'Athènes du 25 constatent que, à la date du 13, il n'y avait pas eu de nouvel acte d'hostilité entre les insurgés candiotes et les troupes turques. La Porte concentre ses troupes sur les frontières de la Grèce. Le chef d'Etat-Major Mahud-Pacha, s'est rendu en mission spéciale à l'île de Candie pour traiter avec les insurgés, on peut employer, au besoin, la force des armes.

Des troupes se tiennent prêtes à renforcer les garnisons turques de l'île.

Voici la péroraison du discours prononcé par M. Bright, à Birmingham :

« Je ne redoute nullement les principes de la ligne de la réforme ; je ne crains pas le suffrage universel, et personne n'est plus partisan que moi du vote au scrutin. Une grande et noble cause vous rassemble aujourd'hui et c'est un beau drapeau que celui sous lequel on veut vous enrôler. A l'heure qu'il est, me figurant que j'adresse la parole à tous les intelligents et sages ouvriers des trois royaumes, je leur dis ceci : Tâchons d'agir tous à l'unisson ; faisons ce que firent nos pères, il y a 34 ans. Prenons des associations partout ; que tout atelier, que tout comptoir devienne une association de la réforme, possédant un correspondant ou secrétaire qui se chargera de recruter et d'enrôler des membres dévoués à la réforme. Il faut exposer et afficher dans tout atelier dans tout comptoir les fragments que j'ai cités de ce fameux et malencontreux discours (celui de M. Lorve) en un mot, il faut l'exposer dans un lieu apparent, partout où les ouvriers sont dans l'habitude de se réunir. Notre devoir est de soulever l'esprit populaire contre ces calomniateurs d'une grande et noble nation. (Applaudissements.) Bientôt auront lieu de nouvelles élections. (Applaudissements.) Les ouvriers pourront bien alors ne pas voter, mais ils composeront du moins un corps puissant et ils pourront dans tout bourg faire peser leur influence en faveur des candidats qui donneront des garanties à la cause de la réforme. Il sera bon aussi de faire affluer au Parlement des pétitions de toutes les parties du pays. En un mot, il faudra que l'on sache bien que nous voulons que cette question de la réforme soit traitée honnêtement par un honnête gouvernement. On m'a présenté une adresse qui rappelle la date de 1832. Oh ! je n'ai pas oublié cette époque. Alors, il n'était pas une partie du pays d'où votre voix ne se fît entendre et ces mâles accents faisaient tressaillir mon cœur jeune alors. Oh ! que ces accents virils retentissent de nouveau. (Applaudissements.) Dans toutes les parties des trois royaumes, tendez-la main à vos compatriotes et demandez leur de vous seconder dans un grand et juste effort, en faveur de cette liberté dont les anglais furent fiers si longtemps et que cependant jamais la masse du peuple anglais n'a possédée. Je regarde comme un honneur indicible et que je ne peux même pas suffisamment apprécier dans la pensée, que la population qu'il m'est permis de représenter fasse complètement

---

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

du 1er ssptembre 1866.

52

LA CHASSE

# AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Troisième partie

XXV

— Les traces des Indiens. —

Après une courte pause, nos guides reprirent leur conversation, que je continuai à écouter. Je ne m'y mêlai pas, voulant leur permettre de dire librement leur pensée, ce qu'ils n'auraient pas fait en ma présence.

— Diable ! dit Garey, si les Indiens ont mis le feu à la prairie, nous sommes dans une mauvaise direction...

— Oui, repartit Rube ; si je ne me trompe, les traces du coursier blanc nous mèneront en droite ligne dans le camp des sauvages.

Ces paroles me firent tressaillir. Je ne pus garder plus longtemps le silence ; m'élançant à côtés du vieux trappeur, je le suppliai de s'expliquer.

La reproduction est interdite.

— Hélas ! capitaine, me répondit-il, la chose n'est que trop vraie ; Bill et moi sommes pour ainsi dire certains que les Indiens ont saisi le cheval blanc.

— Et pourquoi penses-tu cela, Rube ?

— Pourquoi ? Parce que je le crois, jeune homme.

— Sois plus explicite, mon cher Rube, dis-je avec précipitation.

— Eh bien, selon mes calculs, le coursier blanc a dû traverser cette prairie à la même heure que les Indiens. Pour moi, il n'y a pas de doute que ceux-ci ne l'aient vu ; il est donc naturel qu'ils l'aient pris, avec sa charge.

— Ainsi, tu penses qu'ils sont parvenus à le capturer ?

— Assurément. Le pauvre animal n'a pu leur échapper longtemps ; il devait être épuisé.

Rube n'acheva pas ; s'arrêtant tout à coup, il regarda fixement le sol.

— Qu'y a-t-il, mon vieux ? Je ne vois rien d'extraordinaire ici, fis-je avec surprise.

— Comment ! vous ne voyez pas ces innombrables traces de chevaux ! On croirait que tout un troupeau de mustangs a dansé à cette place..

En y regardant de près, je vis alors, il est vrai, de faibles empreintes dans les cendres noires qui couvraient le sol ; mais j'avoue que je ne me serais pas douté que c'étaient des empreintes de chevaux.

— Plus de doute, reprit Rube, ce sont les traces des cavaliers Indiens.

— Ce sont peut-être celles de mules sauvages, dit un de mes tirailleurs en examinant, le terrain.

— De mules sauvages ! répéta avec dépit le vieux trappeur en voyant que l'on avait mis sa perspicacité en doute. Mule sauvage, toi-même ! Où as-tu jamais vu des mules sauvages ? Crois-tu que je sois aveugle aujourd'hui ? Ohé ! ajouta-t-il en s'adressant à sa vieille jument efflanquée, ohé ! laisse-moi descendre de selle, ma chère enfant, pour que je puisse montrer à ces novices qu'un homme des montagnes ne se trompe pas... Des mules sauvages, juste ciel ! Quelle bêtise !

En prononçant ces derniers mots, le trappeur descendit de cheval, s'agenouilla, approcha ses lèvres du sol et commença à souffler sur les cendres.

Mes hommes, qui nous avaient rejoints, l'observèrent avec intérêt. Un instant après, nous pûmes constater que Rube avait eu raison et que les traces appartenaient bien à des chevaux.

— Que dis-tu maintenant, mon beau maître ? fit Rube en se tournant d'un air victorieux vers le tirailleur malencontreux qui l'avait interrompu. As-tu jamais rencontré un cheval ou un âne sauvage qui eût les sabots enveloppés dans ces lanières de peau brute de buffalo ?

Nous savions que les cavaliers indiens des plaines chaussent leurs chevaux de cette manière. Je ne pouvais donc plus en douter : des sauvages avaient traversé la prairie.

XXVI

— Reconnaissance de la piste indienne. —

Cette découverte nous engagea à faire une halte pour délibérer ; mais, comme d'habitude, on ne consulta que les deux trappeurs, et surtout Rube. Ce n'était que justice. Quarante années passées dans les prairies lui avaient donné une grande expérience, sinon beaucoup d'hurbanité ; il ne pouvait souffrir de contradiction. Quand on mettait ses talents en doute, il était de mauvaise humeur pendant plusieurs jours. Dans le cas actuel, l'homme qui avait parlé de mules sauvages eut à souffrir longtemps encore les reproches du vieux grognard, qui ne s'apaisa qu'après avoir exhalé tout son mécontentement en termes peu respectueux pour les novices qui se permettaient d'émettre un avis. Reprenant enfin son sang-froid, Rube reporta son attention sur l'importante affaire qui nous préoccupait.

Nous savions donc que des Indiens avaient traversé la prairie ; les traces particulières des chevaux ne laissaient aucun doute à cet égard. Les chevaux mexicains étant ferrés, les mustangs sauvages ayant les sabots nus, et les pieds des chevaux texains ou américains étant plus grands, ce ne pouvait être que des coursiers indiens qui avaient galopé dans la plaine. Cependant, nous ne voulûmes garder aucun doute à ce sujet. Les Indiens étaient pour nous des ennemis mortels et implacables ; les trappeurs continuèrent donc à examiner les traces que nous avions sous les yeux avec une préoccupation plus forte que celle d'une simple curiosité.

Rube et Garey parcoururent le terrain en tous sens et firent une étude particulière des empreintes. Ces Champollions des plaines découvrirent encore de nouveaux faits et nous donnèrent des preuves étonnantes de leur merveilleuse perspicacité. Ainsi ils nous montrèrent l'endroit où les Indiens s'étaient lancés à la poursuite du coursier blanc, et ils nous apprirent l'heure à laquelle l'animal avait traversé

son devoir dans la grande lutte qui nous attend. (Applaudissements et cris : Elle le fera...) Souvenez-vous que le grand objet pour lequel nous combattons n'a rien à craindre des calomnies ou du mensonge. Notre but est celui-ci : rétablir la constitution anglaise et avec elle rendre au peuple anglais toutes ses libertés. »

Après avoir parlé plus d'une heure, l'honorable gentleman reprend sa place, au milieu des applaudissements enthousiastes, et des cris de joie, de l'Assemblée. *(Eveneng Standard.)*

## Revue des Journaux.

Le ***Journal des Débats*** constate que la Chambre prussienne en se plaçant tout d'abord sur le terrain de la conciliation où l'appelaient les avances du discours du Trône se sera aussi préparé une position plus solide pour soutenir de nouveau la lutte constitutionnelle, si la nécessité en devenait impérieuse. « Jusqu'ici, poursuivent les *Débats*, tout semble indiquer que la Chambre ne s'abandonne pas plus que le pays lui-même ne paraît disposé à l'abandonner. Ce qui se passe au sein de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux élections pour le Parlement allemand mérite en effet de fixer l'attention. M. Twesten a proposé d'ajouter ces mots au paragraphe 5 de la loi : « Le Parlement vérifie » les pouvoirs de ses membres et se prononce » sur leur validation ; il établit le réglement et » la discipline de la Chambre, aucun membre » du Parlement ne peut être poursuivi pour » ses déclarations et ses votes pendant le temps » de sa mission de député. » Le comte Eulenbourg, commissaire du gouvernement, a refusé de se railler à cet amendement, dont le but évident est d'assurer des garanties à la liberté de la Tribune. M. Tuesten a fait observer, à ce propos, que nulle part plus qu'en Prusse cette liberté n'était nécssaire. On voit par là que le parti libéral n'est pas près de signer son abdication, et que les succès de la politique extérieure de M. de Bismark n'impliquent nullement son triomphe à l'intérieur. »

On lit dans la ***France***, sous la signature de M. Garcin :

« Il y avait un moyen d'obtenir non pas le désarmement absolu, qui ne sera jamais qu'une chimère, mais le désarmement relatif, une réduction des armées européennes qui permit d'appliquer aux travaux de la paix la plus grande partie des dépenses militaires. Ce moyen, c'était le congrès. La France l'a solennellement et loyalement proposé à l'Europe. Pourquoi tous les gouvernements ne se sont-ils pas ralliés à cette noble et prévoyante pensée? »

M. Henri Martin publie, dans le ***Siècle***, sur « la politique de la Prusse, » un article dont voici les conclusions :

« Le jour où l'Allemagne se déciderait à relever la Pologne et à soutenir la Scandinavie, il n'y aurait plus de *question du Rhin*.

» La frontière du Rhin est une question de pure sécurité pour la France, une garantie contre l'alliance réactionnaire de l'Allemagne avec la Russie.

» Si l'Allemagne embrasse une politique vraiment européenne et abjure la coupable alliance qui a introduit la Russie au cœur de l'Europe, ce n'est pas la France qui commettra le crime de s'allier à la Russie pour avoir le Rhin.

» Si l'Allemagne voulait relever la barrière de l'Europe, ce n'est pas la fédération de l'Europe centrale, c'est la fédération européenne qui serait faite. »

La constitution du Parlement allemand va devenir l'affaire prédominante de la politique européenne :

« Ce parlement, fait observer ***La Liberté***, devra représenter l'Allemagne entière, et c'est avec une véritable irritation que les populations d'outre-Rhin protestent contre la *Ligne du Mein* et réclament l'entrée des Etats du Sud dans la Confédération du Nord.

» Les chefs de tous les partis démocratiques en Saxe se sont réunis en conférence, et ils ont à l'unanimité résolu de ne prendre part aux élections que dans le cas où les élections se feraient sur la base du suffrage universel et de l'éligibilité illimitée.

Ils ont décidé, en outre, que les candidats démocrates doivent prendre l'engagement d'agir et de protester dans le Parlement contre tout partage de l'Allemagne et de faire des efforts en faveur de la convocation d'un Parlement dans lequel toute l'Allemagne serait représentée. »

Pour extrait A. Laytou.

## Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis, aujourd'hui, en Conseil, au palais de St-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. L'Impératrice assistait à cette séance.

Les seuls ministres présents à Paris dans ce moment, sont : M. Drouyn de Lhuys, de Lavalette, Baroche et Duruy.

— On vient de mettre en vente la brochure de M. le marquis de Larochejacquelin sur les derniers événements d'Allemagne et d'Italie. L'honorable sénateur n'est rien moins que partisan de M. de Bismark et de sa politique à outrance; il y voit plus d'un danger de perspective pour l'Europe et pour la France. La conclusion de son opuscule est que notre pays ne doit pas laisser s'accomplir, sans réclamer et obtenir de légitimes compensations, l'unité germanique, qui ne s'arrêtera point, selon lui, aux annexions présentes. Le caractère et les tendances de la brochure *La France et la paix*, sont indiqués dans ce fragment :

« L'Empereur n'a qu'à parler. Qu'il dise dans quelle sage mesure sa lettre célèbre doit être interprétée; que la Prusse ne soit pas maîtresse du monde et ne veuille point lui imposer ses lois. L'Autriche frappée, mais qui brûle de se venger, les Etats de l'Allemagne, désolés du sort qui les menace et du présent qui les déchire, sont prêts à s'unir à la France et à accepter ses décisions. L'Empereur des Français n'a qu'un mot à dire, et la France entière, sans distinction de partis, unanime cette fois, sera en armes derrière son Souverain, et, s'il le faut, deux millions d'hommes sont prêts à répondre à son appel plutôt que de laisser s'accomplir les projets ambitieux qui sont, on ne peut trop le dire, menaçants même pour notre indépendance. »

Il y a lieu de croire que les choses ne sont point aussi avancées que le suppose l'honorable sénateur. Son invocation n'en est pas moins digne de sympathie, et tous les bons citoyens y applaudiront.

— C'est le 5 septembre qu'on adjugera à l'Hôtel-de-Ville de Paris, l'entreprise de la couverture du grand marché aux bestiaux de la Petite-Villette. L'année prochaine, les abattoirs généraux et le marché pourront être inaugurés.

Pour extrait, A. Laytou.

## GRANDE FÊTE SCOLAIRE

### DU DÉPARTEMENT DU LOT

Jeudi 30 août, la ville de Cahors était témoin d'une brillante Fête, impatiemment attendue et officiellement annoncée depuis quelques jours. C'était la fête de l'instruction populaire pour le département du Lot. Le but de cette solennité scolaire était de proclamer les progrès de l'enseignement primaire dans notre pays, de faire connaître les rapides succès des cours d'adultes, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, de distribuer des récompenses aux instituteurs les plus méritants, et aux élèves qui ont obtenu le premier rang dans les concours cantonaux.

Après les fêtes religieuses, qui ont Dieu pour objet, et qui touchent aux plus hauts intérêts de l'homme, les fêtes qui célèbrent les progrès de la science et qui l'encouragent, sont assurément les plus belles et les plus intéressantes. Tout ce qui se ratache au développement de l'esprit humain, aux conquêtes de la science, aux progrès de la civilisation, a quelque chose d'imposant et d'auguste qui commande le respect et l'admiration. L'instruction était autrefois dans notre patrie, l'apanage d'un petit nombre d'intelligences. L'instruction aujourd'hui s'universalise et s'étend dans toutes les communes, à tous les enfants du peuple. L'auguste Souverain, dont le puissant génie préside avec tant d'éclat aux glorieuses destinées de la France, veut *élever l'âme de la nation* par l'instruction et l'éducation propagées dans tous les hameaux et jusques dans les plus humbles chaumières.

La science élémentaire, dont le Gouvernement veut gratifier tous les enfants de la nation, la science qui peut réellement les éclairer, en les rendant meilleurs, ce n'est pas cette science superficielle et frivole qui n'engendre qu'un puéril orgueil et une funeste ambition : c'est la science qui forme et grandit à la fois l'intelligence et le cœur qui donne les notions utiles pour les divers besoins de la vie, qui apprend à l'homme l'accomplissement de tous ses devoirs, qui prépare l'honnête homme, le chrétien fidèle et le bon citoyen.

***

En attendant que la loi sur l'enseignement primaire soit complétée et perfectionnée, pour propager, sur une plus large échelle et sur des bases solides, l'enseignement populaire, le Gouvernement a invité tous les instituteurs à ouvrir des cours d'adultes, pour y admettre tous ceux qui voudront agrandir un peu l'instruction incomplète qu'ils ont reçue à l'école primaire.

Le département du Lot a répondu avec le plus grand empressement à l'appel du gouvernement de l'Empereur et de notre éminent Ministre de l'instruction publique. M. de Pebeyre, préfet du Lot, dont la haute et active intelligence seconde si bien les vues du Gouvernement dans l'administration de notre département, a donné un grand et vigoureux élan, pour organiser et faire prospérer les classes d'adultes. Il a été assisté, dans cette entreprise, par le zèle et le dévouement de M. l'Inspecteur d'Académie, et par MM. les Inspecteurs des écoles primaires. Ceux qui s'intéressent aux progrès de l'enseignement ont aussi prêté l'appui de leur concours. Une louable émulation et une ardeur dignes d'éloges ont entraîné la plupart de MM. les instituteurs. Le succès a dépassé de beaucoup les espérances qu'on avait pu concevoir. Pendant l'hiver de l'année scolaire 1865-1866, des cours ont été ouverts, le soir, aux jeunes gens adultes et même aux hommes, dans la plupart des communes du département. Le nombre de ces écoles a été de 278 pour les jeunes gens et les hommes et de 15 pour les filles. Ils ont été fréquentés pendant une période de 3 à 4 mois, par plus de 7,000 élèves. — Il est à désirer qu'à l'avenir un élan soit donné aussi aux institutrices, afin que, pendant le jour, aux heures les plus convenables, elles puissent ouvrir des cours particuliers aux filles adultes et aux femmes. Le développement de l'éducation des filles a sa haute importance pour la civilisation du peuple; car une femme éclairée et vertueuse exerce autour d'elle, et surtout dans sa famille, une heureuse et salutaire influence.

C'est pour célébrer ces résultats des cours d'adultes dans le département du Lot, pour récompenser publiquement les instituteurs et les élèves les plus méritants, que la solennité scolaire du 30 août a été organisée, à Cahors, par les soins de M. le Préfet du Lot. Tous les instituteurs du département y étaient conviés. Les principales notabilités de la ville et des divers arrondissements y étaient invitées.

Le lieu choisi pour cette brillante réunion a été l'élégante et splendide salle du nouveau Palais de Justice. Ainsi, le temple de *Thémis* était dévenu, jeudi dernier, le temple de *Minerve*. A deux heures et demie, l'entrée a été ouverte aux personnes munies de cartes. Bientôt les places réservées et les diverses parties de l'enceinte ont été occupées. On aurait eu besoin d'un bien plus vaste local, pour répondre au désir d'un grand nombre d'autres personnes qui auraient voulu prendre part à la fête. La salle était comble, et bien des personnes se tenaient encore dans le vestibule, et dans les corridors, à côté des portes latérales.

A trois heures, M. le comte Joachim Murat, député du Lot, délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique, a été invité par M. le Préfet à prendre le fauteuil de la présidence. Il avait à sa droite M. le Préfet et Mgr l'Evêque ; — à sa gauche, M. l'Inspecteur d'Académie et M. Deltheil, député du Lot. Un grand nombre d'autres notabilités de Cahors et du département remplissaient, des deux côtés, les diverses parties de l'hémicycle. Les membres du Conseil général occupaient, sur le côté droit, les bancs destinés au Jury. Des places distinctes avaient été aussi réservées, dans l'enceinte, aux Maires, aux Délégués cantonaux pour l'instruction primaire et aux Instituteurs.

***

A l'ouverture de la séance, M. l'Inspecteur d'Académie a lu son rapport, adressé à M. le Préfet, sur l'état des diverses classes d'adultes dans le département du Lot, durant la période hivernale de l'année scolaire 1865-1866. Ce travail, que nous publions plus loin, remarquable par sa clarté et sa précision, présente une statistique fort intéressante sur tout ce qui peut se rattacher aux cours d'adultes.

M. le comte J. Murat a pris ensuite la parole, et il a prononcé un éloquent discours, qu'on lira ci-après, où les beautés du style s'allient admirablement à la justesse et à la grandeur des pensées. L'orateur a heureusement fait ressortir le but élevé du Gouvernement de l'Empereur, dans le desir qu'il a de voir s'étendre et se développer l'enseignement populaire. Il a su trouver des paroles pleines d'à-propos et de délicatesse pour les notabilités présentes et les diverses parties de l'assistance. Il a donné aux Instituteurs de très sages conseils en leur exposant la nature de l'instruction et de l'éducation, qu'ils doivent s'efforcer de donner aux enfants du peuple, pour élever les âmes et les rendre meilleures.

Après ce discours, qui a captivé et impressionné l'auditoire, on a distribué les récompenses. M. l'Inspecteur d'Académie proclama les noms des Lauréats. Les prix les plus éclatants et les plus précieux, obtenus par les Instituteurs, ont été : — Une médaille d'or, donnée par l'Empereur, une médaille d'argent et deux volumes donnés par le Prince Impérial ; — deux prix, offerts par M. de Pebeyre, préfet du Lot ; — deux médailles d'argent, offerte par MM. le comte Murat et Deltheil, députés. Pour les autres prix on a donné un ouvrage en un ou plusieurs volumes. Chacun des Lauréats a reçu un titre imprimé, indiquant le prix qui lui a été décerné.

On a donné ensuite une récompense à chacun des élèves adultes qui a eu le premier rang aux concours cantonaux du mois d'avril. Un seul élève par canton a été proclamé lauréat. Parmi les vainqueurs, les uns ont eu un livret de Caisse d'épargne de 15 fr. ou de 10 fr. avec un titre imprimé; les autres une mention honorable avec un simple titre. Nous faisons des vœux, pour qu'à l'avenir, il soit possible d'accorder un certain nombre de prix aux élèves adultes, dans chaque canton : il suffirait de donner un titre, soit seul, soit accompagné d'un livre. Ce serait le moyen d'entretenir une grande émulation au sein des populations rurales.

Tel est le tableau rapidement esquissé de cette fête scolaire, pendant laquelle la société instrumentale Ste-Cécile faisait entendre de temps en temps ses plus brillants accords. — Cette solennité sera sans doute suivie d'année en année d'autres fêtes semblables. Puissent-elles provoquer dans les divers cantons, une vive et généreuse ardeur pour le développement de l'instruction et de l'éducation du peuple. Puisse le département du Lot, occuper un rang honorable parmi les autres départements, et concourir ainsi largement, pour sa part, aux progrès et à la splendeur de la France!..

Le soir, M. le Préfet a réuni dans les salons de la Préfecture tous les instituteurs. Des rafraîchissements leur on été offerts par M. de Pebeyre, et dans un immense cri de vive l'Empereur! tous, au nombre de plus de 200, ont répondu au toast que M. le Préfet a porté à Sa Majesté. Aussitôt après, des cris de Vive M. le ministre de l'instruction publique! Vive M. le Préfet, se sont spontanément fait entendre.

Les membres du Conseil général, Mgr l'Evêque, les autorités et les principales notabilités de la ville et du département, rehaussaient par leur présence l'éclat de cette brillante soirée.

*Le secrétaire de la rédaction,*
Louis LAYTOU.

---

*RAPPORT de l'Inspecteur d'Académie à M. le Préfet du Lot sur la situation des cours d'adultes, pendant l'année scolaire* 1865-66.

« Monsieur le Préfet,

» Au moment où, pour la première fois, nous voyons des récompenses, publiquement décernées à MM. les Instituteurs directeurs de Cours d'adultes, je viens, sur l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser, vous présenter un rapport d'ensemble sur les résultats obtenus pendant l'année scolaire 1865-66.

» Qu'il me soit permis, tout d'abord, de rendre hommage au zèle et au dévouement que MM. les Instituteurs du Lot ont déployé, à l'envi, dans l'accomplissement de l'œuvre si éminemment utile des Cours d'adultes; ils ont répondu, avec un empressement

---

la savane. La clairvoyance pourrait-elle aller plus loin ?

Le vieux trappeur avait perdu son mutisme habituel. Il ne s'agissait plus seulement de suivre ouvertement à la piste le coursier blanc ; la prudence devenait nécessaire. Il ne fallait dédaigner aucun avis dans notre situation critique. Nous pouvions avoir bientôt besoin de notre adresse et de toutes nos forces.

Rube parla le premier, comme de raison.

— Le cheval blanc a dû passer ici il y a environ quatre heures ; Garey et moi avons reconnu que les Indiens se sont alors mis à sa poursuite.

— Comment le sais-tu ? demandai-je.

— Aux traces...

— Sans doute ; mais à quels signes spéciaux?

— Oh ! la chose est aussi simple que de manger un morceau de mouton. Nous avons vu aux empreintes que le cheval blanc fuyait de toute sa vitesse ; il est donc évident que les Indiens le pourchassaient.

Le raisonnement de Rube nous parut très-logique. Nous résolûmes d'examiner pas à pas le terrain avant de prendre une résolution définitive sur ce que nous avions à faire. Un demi-mille plus loin nous reconnûmes que les traces des chevaux sauvages, jusque-là dispersées, étaient réunies en un seul groupe. Les Indiens avaient dû marcher plusieurs de front et non à la file, les uns après les autres, comme ils le font d'habitude. Les trappeurs descendirent alors de selle et se baissèrent pour examiner de plus près le sol. Mes hommes et moi restâmes en arrière pour ne pas gêner leurs mouvements. Au bout de quelques instants, Rube se releva tout à coup en criant à son compagnon, qui soufflait les cendres afin de mieux distinguer les traces :

— Cesse tes recherches, Bill ; ce que je prévoyais est arrivé, les indiens ont pris le coursier blanc au lazo !

Cette nouvelle ne me surprit pas ; j'y étais à dem préparé, car je ne suis pas complétement étranger à l'art de suivre une piste, art où les trappeurs étaient fort habiles. J'avais également remarqué que les traces s'étaient rassemblées et que les Indiens avaient passé du galop au pas ; preuve qu'ils avaient cessé la poursuite et que le coursier blanc était pris. D'ailleurs, je n'avais qu'à regarder les empreintes des sabots du cheval d'Isolina au milieu des autres pour constater qu'il était prisonnier.

— Assurément, jeune homme, me dit Rube sans aucune hésitation, voici les traces du coursier blanc; on le mène en laisse, les cavaliers l'entourent. Vois, tout cela est clairement écrit...

La certitude que ma fiancée était prise me causa des émotions différentes. La première impression fut un sentiment de joie. Le cheval était tombé au pouvoir d'êtres humains, et non de bêtes fauves. Après tout, les Indiens sont des hommes, ils ont un cœur... Quoique leur prisonnière fût une femme blanche, de race ennemie, quelle inimitié avaient ils pu lui vouer ? Aucune... Au contraire, la position lamentable où ils l'avaient sans doute trouvée avait plutôt dû exciter leur pitié. Je me disais qu'ils verraient en elle la victime de la vengeance de leurs propres ennemis ; son malheur était donc de nature à exciter leur sympathie. Je me flattais du doux espoir qu'ils l'avaient retirée de sa périlleuse situation, qu'ils avaient pensé ses blessures, étanché sa soif. Pouvaient-ils agir autrement, tout sauvages qu'ils étaient ?

Telles furent mes premières pensées quand j'eus la certitude que les Indiens avaient capturé le coursier blanc et qu'Isolina était tombée entre leurs mains. J'étais presque heureux, n'était-elle pas arrachée à d'atroces souffrances, à d'affreux périls ? Hélas ! la réflexion aidant, ma joie se dissipa vite. Je songeai au caractère cruel de ces sauvages. Elle appartenait maintenant aux terribles Comanches ou aux Lipans qui avaient saccagé la ville voisine. Il est vrai que des Shawanos, des Delawares, des Kickapoos ou des Cherokees avaient pu aussi la rencontrer sur cette rive du Rio-Grande, que ces sauvages visitent parfois; mais ce ne pouvait être ces Indiens-là qui avaient dévasté la ville américaine. De longues relations avec les blancs leur ont donné une sorte de demi-civilisation, et ils ont perdu leur vieille haine contre les faces pâles. Isolina avait aussi pu tomber entre les mains du « Chat Sauvage, » le chef des cruels Séminoles, établis aujourd'hui sur la frontière du Texas. Toutefois, Rube était d'avis que ma fiancée avait été prise par les Apaches, mangeurs de mezcal, qui, depuis plusieurs années, descendent audacieusement le Rio-Grande pour piller et assassiner sans miséricorde. L'opinion de Rube me rassura peu ; les Apaches sont des Comanches, et les uns ne valent pas mieux que les autres. Je connaissais bien le caractère de ces Indiens du Sud, ils diffèrent essentiellement des sauvages du Nord, braves gens en général, et surtout du beau type idéal sous lequel les poètes et les romanciers les ont rendus célèbres. En ce moment, je me rappelai mainte histoire où leurs mœurs déréglées brillaient d'un triste éclat.

Nous reprîmes notre marche. Poussés par la soif, nous avançâmes de toute la vitesse de nos montures épuisées. Un bois au feuillage vert s'offrit enfin à notre vue, et il nous parut d'autant plus frais et plus brillant, qu'il contrastait avec la sombre plaine que nous franchissions. Le fourré se composait de citronniers arrosés par un petit ruisseau. Le feu ne s'était pas propagé au delà. Mes hommes et les chevaux saluèrent l'eau avec des cris de joie. La plupart de mes gens s'y élancèrent tout habillés. Les uns puisèrent l'onde limpide avec leurs mains à défaut de verres ; d'autres, plus impatients plongèrent la bouche dans le courant et burent comme leur bêtes. Je remarquai que les trappeurs agirent avec moins de précipitation. Avant de se désaltérer, ils jetèrent un regard d'instinctive prudence sur les rives du ruisseau et dans le taillis. Près de l'endroit où nous avions fait halte, je remarquai que le sol portait les empreintes de nombreux animaux. Les yeux de Rube y étaient attachés ; tout à coup il s'écria :

— Je te l'avais bien dit, Garey, voici les traces des Indiens ; nous sommes sur leur *chemin de guerre*.

*La suite au prochain numéro.*

digne des plus grands éloges, à la haute et généreuse pensée du Souverain qui disait naguère devant les grands corps de l'Etat que, dans le pays du suffrage universel, tout citoyen devait savoir lire et écrire.

» Aussi, Monsieur le Préfet, avons-nous vu ces fonctionnaires dévoués de l'enseignement primaire se mettre vaillamment à l'œuvre, et, soutenus par le sentiment du devoir, soutenus, aussi, par l'incessante sollicitude de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, heureux, enfin, des sympathies que vous leur avez toujours témoignées et des encouragements que vous ne cessez de leur donner, ils ont vu leurs courageux efforts couronnés d'un plein et légitime succès.

» En effet, pendant l'année scolaire 1864-65, le département du Lot n'avait compté que 13 cours d'adultes, suivis par 300 adultes environ.

» Or, les cours d'adultes qui, d'un élan spontané, se sont ouverts, presque à la même heure, sur toute l'étendue du département, durant la période hivernale 1865-66, s'élèvent au chiffre de 293, savoir: 278 cours d'adultes pour hommes, et 15 cours d'adultes pour femmes.

» Le nombre des élèves qui ont fréquenté les classes du soir a été de 7,105. N'est-ce pas là, Monsieur le Préfet, une véritable levée en masse, non plus, comme autrefois, contre l'ennemi du dehors, de ce côté, la France satisfaite, n'a désormais plus rien à craindre; mais contre l'ennemi du dedans, contre le fléau de l'ignorance auquel nous déclarerons jusqu'au bout une guerre acharnée, implacable. La France ne saurait, en effet, déchoir sur ce point sans dommage pour sa gloire, et il faut que le peuple qui est le plus sympathique et le plus civilisé, soit aussi le peuple le plus instruit de l'univers. Notre premier rang dans le monde est à ce prix.

» Sur les 293 classes d'adultes ouvertes pendant l'hiver de 1865-66 dans le département du Lot, 261 ont été gratuites, et 32 seulement ont été payantes. Sur ce nombre, 287 classes ont été dirigées par des instituteurs publics et 6 par des instituteurs libres.

» Dans 248 cours d'adultes, on a enseigné les matières du programme obligatoire, et dans 45 une ou plusieurs matières de l'enseignement facultatif.

» Parmi les 261 classes d'adultes tenues sans rémunération, on en compte 41 dans lesquelles l'instituteur a, non-seulement donné gratuitement l'enseignement, mais encore supporté les frais d'éclairage, de chauffage et de fournitures de classe. Ces frais s'élèvent à 186 fr.

» La dépense d'entretien des classes d'adultes s'est élevée à 932 fr. 10 c.; savoir: à la charge de l'Etat, 300 fr.; à la charge des communes, 310 fr.; à la charge des particuliers, 136 fr. 10 c.; à la charge des instituteurs, 186 fr. La rétribution mensuelle a en outre produit 347 fr. 58 c.

» Les 293 classes d'adultes ont été fréquentées par 7105 élèves pendant l'hiver de 1865-66.

» Les cours ont duré en moyenne 3 mois 1/2 de l'hiver; il y avait dix heures et demie de leçons par semaine.

» Sur les 7105 personnes qui ont fréquenté les classes d'adultes, on en compte 1090 qui étaient complétement illettrées, et 791 qui, à la fin de la saison savaient lire, ou lire et écrire, ou enfin lire, écrire et compter.

» Le département du Lot occupe le 68e rang parmi ceux où il y avait en 1865 le moins de conscrits qui ne savaient ni lire, ni écrire; il occupe le 18e rang parmi les départements où les classes d'adultes ont été le mieux fréquentées. Le nombre des personnes qui ont suivi les classes d'adultes comparé à la population totale du département donne la proportion de 2,40 °/₀, enfin, le département du Lot occupe le 75e rang parmi ceux dont les classes d'adultes ont donné le plus de résultats en ce qui concerne les progrès des élèves, car le nombre total des illettrés comparé au nombre de ceux qui ont appris à lire, écrire ou compter, est représenté par une proportion 72,57 °/₀.

» Là s'arrêtent, Monsieur le Préfet, les renseignements statistiques que j'avais à cœur de vous adresser sur les classes d'adultes ouvertes dans le département du Lot, pendant la campagne hivernale de 1865-1866.

» Celle qui suivra bientôt sera, je puis vous en donner l'assurance, ni moins fructueuse, ni moins complète.

» Mais, vous le savez, l'autorité supérieure n'a pas attendu de nouveaux efforts de la part de MM. les Instituteurs pour récompenser en eux le travail virilement accompli.

» Des palmes d'argent, avec le titre d'officier d'Académie, seront posées par M. le délégué de Son Exc. sur la poitrine d'un de nos instituteurs. Des médailles et de beaux livres seront délivrés aussi à d'autres maîtres, au nom de l'Empereur, du Prince Impérial et du Ministre de l'Instruction publique.

» Enfin, des médailles et des prix, offerts par vous même, Monsieur le Préfet, et par MM. les Députés du département, ainsi que par d'honorables fonctionnaires, sympathiques à l'extension de l'enseignement primière, ont permis à l'administration de couronner, non-seulement les utiles labeurs des MM les Instituteurs, mais encore les essais louables des adultes leurs élèves. »

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

*L'Inspecteur d'Académie du Lot*, V. DURAND.

### DISCOURS DE M. LE COMTE JOACHIM MURAT

Messieurs,

« Nous sommes venus pour répondre à une féconde et généreuse pensée. Un ministre, qui est à la fois un grand cœur et un éminent esprit, a été frappé de la déception douloureuse réservée, presque au seuil de la vie, à l'homme dont l'instruction première avait été négligée. Il l'a vu, usant contre un invincible obstacle son intelligence ou son énergie; incapable de franchir le cercle dans lequel il était fatalement enfermé; condamné à laisser s'éteindre, si elle avait tenté de s'allumer en lui, l'étincelle qui eût éclairé sa marche en guidant peut-être celle de ses semblables. Il s'est dit que quelque soit la sphère où nous nous trouvions placés, nous étions tous membres de cette grande famille française, illustre et privilégiée entre toutes, et que nous devions tous, dans la mesure de nos forces et selon les décrets de la Providence, apporter notre pierre à l'édifice commun. Dans un siècle où chaque heure divulgue soit une découverte, soit un perfectionnement, le bénéfice des progrès accomplis appartient à ceux qui cherchent et qui travaillent; s'ils ont les mêmes devoirs, ils ont droit aux mêmes avantages; car de leurs efforts combinés se dégage la prospérité générale, base de la gloire d'un règne ou d'une époque.

» Le Ministre savait aussi, Messieurs, que, pour être forte, une nation doit être indépendante. Inculte, où puiserait-elle la conscience de sa valeur et de sa dignité? Il s'inspirait de cette parole tombée d'une bouche auguste, et reproduite tout à l'heure, que, dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire. L'Empereur veut, en effet, que le concours prêté à son gouvernement ne soit pas uniquement chez les masses une affaire de confiance ou de sentiment: il veut que le jugement et l'expérience viennent en aide à l'instinct. Il ne suffit pas que par le *Moniteur des Communes*, cette histoire de France au jour le jour, comme on l'appelait ingénieusement, chacun puisse apprécier les actes du pouvoir: puisque chacun, par le choix des représentants du pays, possède sa part d'initiative et de responsabilité, il faut, au scrutin public, que, lorsqu'un nom est déposé dans l'urne, la main qui l'a porté soit aussi celle qui l'a tracé.

» Quelques esprits trop absolus, j'allais dire trop égoïstes, ont, il est vrai, tenté de mettre en doute les bienfaits de l'instruction universelle. Ils la représentaient comme grosse de je ne sais quels dangers qui eussent menacé la société et assombri l'horizon. Pour nous, Messieurs, nous ne partageons pas leurs craintes. Nous saluons cet élan qui nous porte à marcher avec notre temps et à utiliser ses conquêtes. Nous plaindrions ensemble une société qui ne croirait pouvoir vivre qu'en se comprimant et nous nous demanderions ce qu'est la civilisation si elle n'est pas faite pour s'épanouir dans la lumière et dans la vérité. Les principes d'ordre et de justice, obscurcis dans les moments d'orage, n'en sont pas moins innés dans le cœur de tous, ne fût-ce que pour attester notre commune origine. L'instruction les développe; car en initiant à la science humaine, elle prépare et forme d'abord à l'enseignement de Dieu.

» Votre mission, Messieurs les instituteurs, se lie donc, sous une apparence modeste, aux intérêts les plus élevés. Vous l'avez noblement comprise. Vous n'avez pas oublié, quand on vous confie des enfants, que l'on vous redemande des hommes; des hommes, chez lesquels on recueillera un jour les impressions que vous avez laissées, car elles conserveront, sur leur vie, une inaltérable influence. Mais si l'on vous doit tout ce qu'on a appris, sait-on toujours ce que vous ont coûté vos leçons? Qui révèle tout ce qu'il a fallu de patience, de persévérance, de dévouement, pour amender le sol souvent rebelle qu'on vous avait livré? Vos élèves rapportent au foyer de salutaires et encourageants exemples; mais plus tard, s'ils ont entre les mains quelque bon livre utile à leur industrie ou à leur profession; lorsque sous les drapeaux, ils écrivent tant bien que mal à la famille absente pour annoncer qu'ils ont gagné une médaille ou un galon, se rappellent-ils toujours la part qui revient à l'instituteur dans ces bienfaisants résultats?

» Vous avez pourtant jugé, Messieurs, que vous n'aviez pas assez fait. Après avoir vaillamment employé vos journées, vous avez disputé au repos un temps qui lui appartenait pour ouvrir ces classes du soir où l'on venait chercher la guérison de ce mal qu'on appelle l'ignorance et qui ne se traite ni par des breuvages ni par des simples. Vous seuls possédiez le secret qui en triomphe et vous l'appliquiez de bonne grâce. Vous faisiez le plus souvent de la médecine gratuite; les frais même de chauffage et d'éclairage demeuraient parfois à votre charge. Vous n'aviez pour stimulant que la conscience du bien que vous accomplissiez. Il est temps que la gratitude publique vous recherche et vous signale. On a, jusqu'ici, récompensé les élèves; les rôles sont changés aujourd'hui, il faut récompenser les maîtres, car dans les classes d'adultes, contrairement à ce que l'on voit d'ordinaire, c'étaient les élèves qui sollicitaient du travail et les maîtres qui auraient eu le droit de leur en refuser.

» Cette gratitude, Messieurs les Instituteurs, et vous Mesdames les Institutrices, ne vous fera pas défaut. Vous en trouverez l'expression dans ce sympathique concours de toutes les notabilités de notre département; depuis le premier magistrat, dont le zèle infatigable et généreux se passionne pour tout ce qui nous touche; depuis les membres du Conseil général, les représentants de l'Université, de la Magistrature, de l'Armée, de l'Administration, tous, jaloux d'applaudir vos efforts; jusqu'à l'éminent Prélat qui les bénit, et qui, arrivé d'hier parmi nous, se demande peut-être encore ce qu'il y a de plus doux au cœur, des regrets qu'on laisse après soi quand on est connu, ou des des joies qui vous accueillent quand on est deviné.

Continuez, Messieurs, une œuvre si courageusement entreprise, si patriotiquement conduite. Continuez-la à condition toutefois de n'en pas supporter seuls le fardeau. Placés au milieu des populations, entre ceux qui savent et ceux qui ont besoin de savoir, soyez le trait-d'union destiné à les rapprocher les uns des autres en comblant peu à peu la distance qui les sépare. Instruisez en moralisant. L'instruction c'est aussi la concorde, c'est la guerre faite aux préjugés, aux haines aveugles, aux défiances irréfléchies. Prêchez l'amour du sol à l'habitant des campagnes et persuadez-lui qu'en améliorant sa culture, en ne s'isolant pas du progrès, il se créera une existence paisible, indépendante, à l'abri des déceptions qui l'attendent, quand il quitte pour chercher fortune le hameau qui l'a vu naître. Votre enseignement ne tend pas à faire des savants et des généraux: rappelez cependant aux plus humbles que c'est parmi eux que Dieu vient parfois choisir ceux qu'il lui plaît d'élever aux plus hautes dignités humaines; celui qui vous parle a le droit de s'en souvenir plus que tout autre. S'il en est près de vous qui nourrissent le goût des armes, qu'ils ne se découragent pas: le moule auquel notre département emprunte ses maréchaux n'est pas encore brisé.

Mais ce sont là, des exceptions brillantes et qui ne peuvent servir de règle. Appliquez-vous à former des citoyens honnêtes, justes, laborieux; pleins de respect pour la religion qui élèvera leurs âmes en protégeant leurs travaux et qui nous dit toujours, qui que nous soyons, quand nous entrons dans la vie et quand nous la quittons, le premier et le dernier mot qui se murmure à notre oreille.

» Quand vous parlerez de l'Empereur, répétez à ceux qui vous entourent, qu'il est leur meilleur, leur plus véritable ami; que ce qu'ils veulent, ce qu'ils aiment, ce qu'ils sentent, il le veut, l'aime et le sent avec eux. Dites-leur que son cœur bat à l'unisson des leurs, et que sa constante préoccupation est d'améliorer leur sort.

» Si quelqu'un s'effraie d'une épidémie ou si les femmes veulent apprendre, quelle est, en cas de danger, *leur manière d'aller au feu*, montrez ce que le courage peut inspirer à une femme, à une Reine. Quand on réfléchira qu'elle était mère, on pensera à son fils et on se sentira irrésistiblement entraîné vers ce jeune Prince, formé à de si hauts exemples, élevé pour perpétuer une tradition de famille, à l'école du génie et de la charité.

» Ne parlez pas à vos élèves des affaires allemandes, cela ne leur importe guère. Mais quand vous ferez de la géographie et que vous leur apprendrez le nom des empires qui se partagent la carte du Globe, dites-leur que parmi eux, notre pays brille d'un radieux éclat. Dites-leur, que des malheurs qui ont attristé nos pères à une époque douloureuse où le nombre l'emportait sur l'héroïsme, il ne reste aujourd'hui que le souvenir, et que si l'Europe nous observe encore, ce n'est qu'avec reconnaissance et respect. Dites-leurs, qu'après avoir connu tous les genres de conquêtes, la France n'a ambitionné que la gloire de pacifier, et qu'elle s'est vu acceptée comme arbitre des destinées des peuples. Calme dans sa force, généreuse dans sa politique, pendant que d'innombrables bataillons se heurtaient à ses portes, elle promenait autour d'elle un regard tranquille et assuré, faisant entendre la voix de la justice et de la modération. C'est qu'elle comprenait, Messieurs, ce que depuis dix-huit ans on lui a donné de prestige et de grandeur, et que, sans rien envier aux autres, elle ne tenait pour le moment qu'à rester ce qu'elle était. Elle avait bien raison: c'est encore elle qui occupe la première place dans le monde! »

*Distribution solennelle des prix aux Instituteurs directeurs de cours d'adultes et aux adultes, sous la présidence de* M. le Cte MURAT (JOACHIM), *député.*

Année scolaire 1865-1866.

**Prix de l'Empereur. — Médaille d'or.**

M. Pélissier, Paul, Instituteur public à Issendolus.

**Prix du Prince Impérial. — Médaille d'argent et livres.**

M. Cadiergue, Jean-Baptiste, Instituteur public à Figeac.

**Palme d'officier d'Académie.**

M. Chassaing, Instituteur public à Catus.

**1er Prix du Préfet.**

M. Simonis, Antoine, Instituteur public à Pradines. — Livre.

**2me Prix du Préfet.**

M. Rigal, Louis, Instituteur public à Douelle. — Livre.

**Prix de M. Deltheil, député. — Médaille d'argent.**

M. Peyronnenc, Victor, Instituteur public au Vigan.

**Prix de M. le comte Murat, député. — Médaille d'argent**

M. Barriéty, Instituteur public à Albas.

**Prix du ministre de l'Instruction publique.**

Naves, Jean, Instituteur public à St-Denis (Catus). — *Dézobry, Biographie.*

Lafon, Achille, Instituteur public à Linac. — *Dézobry, lettres.*

Castagné, Etienne, Instituteur au Roi. — *Duruy, Histoire.*

Mourgués, Etienne, Instituteur à Lamothe-Fénelon. — *Joigneaux, Livre de la ferme.*

Molinier, Jean-Baptiste, Instituteur public à St-Vincent (St-Céré). — *Voyageurs anciens et modernes.*

Bladou, Jean-Louis, Instituteur à St-Maurice. — *Voyageurs anciens et modernes.*

Dournes, Pierre-Justin, Instituteur public à Autoire. — *Bouillet, sciences.*

Rodes, Paul, Instituteur public à Dégagnac. — *Bouillet, Sciences.*

Mongrelet, Bernard, Instituteur public à Cours. — *Mémorial Ste-Hélène, Christophe Colomb.*

Palot, Jean, Instituteur public à St-Projet. — *Mémorial Ste-Hélène, Christophe Colomb.*

Bédrines, Gabriel, Instituteur public à Belmontet. — *Mémorial Ste-Hélène, Christophe Colomb.*

Rigaldios, Pierre, Instituteur public à Frayssinet-le-Gélat. — *Joigneaux, Potayer éloges de Cuvier.*

Soulacroup, Pierre, Instituteur à Loupiac. — *Joigneaux, Potager éloges de Cuvier.*

Pendaries, Alain, Instituteur public à Parnac. — *Joigneaux, Potager éloges de Cuvier.*

Rodes, Guillaume, Instituteur public à Souillaguet. — *Corneille, Molière.*

Peyrilles, Jean, Instituteur public à Léobard. — *Corneille, Molière.*

Landes, Joseph, Instituteur public à St-Chels. — *Racine, Molière.*

Vialard, Henri, Instituteur public à Grézels. — *Racine, Molière.*

Arsimoles, Jacques, Instituteur public à Latronquière. *Joigneaux, Potager self helff.*

Tauran, Victor, Instituteur public à Lamativie. — *Joigneaux Potager self helff.*

Bayle, Jean-Pierre, Instituteur public à Fourmagnac. — *Eléments d'histoire naturelle.*

Mazet, Pierre, Instituteur public à Lentillac (Figeac). — *Eléments d'histoire naturelle.*

Dubrun, Antoine, Instituteur public à St-Jean-de-Laur. — *Plutarque.*

Serres, Jean, Instituteur public à St-Matré. — *Plutarque.*

Brunet, Jean-Pierre, Instituteur public à Marminiac. — *Plutarque.*

Sarrus, fils, Instituteur public à Fargues. — *Plutarque.*

Gimhal, Jean, Instituteur public à Sérignac. — *Plutarque.*

Montal, Honoré, Instituteur public à Ussel. — *Plutarque.*

Mlle Morinot, Pauline, Institutrice communale à Thémines. — *Bouillet, Histoire.*

Mlle Teyssèdre, Marie, Institutrice communale à Montredon. — *Bouillet, Histoire.*

*Mentions honorables.*

| | | |
|---|---|---|
| Lafage, frère Léontin, | instituteur public | à Souillac. |
| Pugnet, Jean, | id. | à Vaylats. |
| Cances, Toussaint, | id. | à Bannes. |
| Galibert, frère Benoît, | id. | à Bagnac. |
| Galtié, Guillaume, | id. | à Espère. |
| Gauzin, Jean-Pierre, | id. | à Thémines. |
| Coutrix, Germain, | id. | à Cazals. |

**ADULTES**

*Livrets de 15 fr. avec Mention honorable.*

Fabre, Laurent, de l'école de Sérignac (Puy-l'Evêque).
Lafon, Louis, de l'école d'Albas (Luzech).
Philip, de l'école de Fargues (Montcuq).
Talayssat, de l'école de St-Denis (Catus).
Rouzet, Guill., de l'école de Linac (Figeac-Est),
Astorg, Philippe, de l'école d'Autoire (St-Céré).
Chalvet, Jean, de l'école d'Issendolus (Lacapelle).

*Livrets de 10 fr. avec mention honorable.*

Boyer, Génulphe, de l'école de Latronquière (Latronquière).
Delmon, de l'école de Léobard (Salviac).
Balagairie, de l'école d'Ussel (St-Germain).
Riancoux, de l'école de Souillac (Souillac).
Estournel, de l'école de Lamothe-Fénélon (Payrac).

*Mentions honorables.*

Rueyres, Joseph, de l'école d'Espère (Cahors-Nord).
Massip, Antoine, de l'école de Labastide-Marnhac (Cahors-Sud),
Maurial, Jean-Baptiste, de l'école de Marminiac (Cazals).
Vinel, Louis, de l'école de Cabrerets (Lauzès).
Combes, Gabriel, de l'école de Vers (St-Géry).
Mourguès, de l'école de Cézac (Castelnau).
Vernhet, Pierre, de l'école de Laramière (Limogne).
Gaven, Etienne, de l'école de Bach (Lalbenque).
Belaguet, Henri, de l'éc. de Camburat (Figeac-Ouest.)
Audubert, Clément, de l'école de Gagnac (Bretenoux).
Lafon, Etienne, de l'école de Reilhac (Livernon).
Cadard, Auguste, de l'école de Cajarc (Cajarc).
Hermet, Léon, de l'école de Vaillac (Labast.-Murat).
Noir, Louis, de l'école de Martel (Martel).
Moulin, de l'école de Condat (Vayrac).
Pebeyre, de l'école du Vigan (Gourdon).

Chacun des prix accordés aux instituteurs et aux adultes, était accompagné d'un témoignage de satisfaction donné par M. le Préfet, consistant en une belle lithographie dont la composition et l'exécution sont également dignes d'éloges.

Dans le haut du sujet l'aigle plane; ses ailes déployées semblent protéger, à droite, le génie de l'instruction, puissante déesse dont le regard fier plonge dans l'avenir. Elle tient un livre ouvert sur les genoux, et des enfants et des adultes, en costume de travail, l'outil à la main, les manches retroussées, profitent avec bonheur de ses bienfaits. A gauche, c'est le génie de la civilisation; un flambeau d'une main, il distribue de l'autre des couronnes.

Ces deux génies sont adossés, à une médaille représentant l'Empereur, au-dessous, on lit cette phrase célèbre du chef de l'Etat! « Dans le pays du suffrage universel tout citoyen doit savoir lire et écrire. »

Réunis par le principal produit du pays, la vigne, trois écussons aux armes de Cahors, de Gourdon et de Figeac, forment la partie supérieure d'un encadrement très légèrement dessiné et très délicat qui offre aux coins inférieurs les attributs de la science et des lettres.

Ce témoignage de satisfaction est vraiment une œuvre d'art; nous en félicitons sincèrement son auteur, M. Castanet. Louis Laytou.

## Chronique locale.

Le Conseil général, à l'occasion de la visite de l'Impératrice aux cholériques d'Amiens, a voté à S. M. l'Adresse suivante :

« Le Conseil général du Lot a été vivement » impressionné de l'acte héroïque de dévoue- » ment que Sa Majesté l'Impératrice a accompli, » en se rendant au milieu d'une population at- » teinte par un fléau terrible; fidèle interprète » du sentiment public, il s'empresse de déposer » aux pieds de la Souveraine et de la mère du » Prince Impérial l'expression de sa profonde » admiration et l'hommage de sa respectueuse » reconnaissance. »

Jeudi soir, M. le Préfet réunissait dans un banquet MM. les membres du Conseil général, Mgr l'Evêque et les chefs de service des diverses administrations du département. Au dessert, M. Deltheil, député, vice-président du Conseil, a porté le toast suivant :

J'ai l'honneur de porter un toast à l'**Empereur!**

Puissions-nous, dans le calme et la dignité de la paix, jouir longtemps des bienfaits de son règne glorieux et populaire!

**A l'Impératrice!**

**Au Prince Impérial!**

Sur ces têtes augustes reposent, j'aime à le répéter, la grandeur de la France, sa sécurité et sa confiance dans l'avenir.

M. le Préfet a porté ensuite un toast à la prospérité du département et au Conseil général.

M. le comte Murat a répondu par de gracieuses paroles qui ont été accueillies avec d'unanimes applaudissements.

Le dîner a été suivi d'une brillante soirée dont les honneurs ont été faits par M. le Préfet et Mme de Pebeyre, avec la plus gracieuse affabilité.

Un grand nombre d'instituteurs assistaient à cette soirée.

La session du Conseil général a été close aujourd'hui; 1er septembre.

Par arrêté du 14 avril 1866, M. le Ministre de l'Instruction publique a décerné aux instituteurs ci-après, les récompenses suivantes:

M. Rodes, Paul, instituteur à Dégagnac, (médaille d'argent).

M. Sourzat, Guillaume, instituteur à Cressensac (médaille de bronze).

M. Leymorie, instituteur à Meyrone, (médaille de bronze).

M. Buzot, Basile, instituteur public à Faycelle, (mention honorable).

*Suite du discours prononcé par M. Blaviel, à la distribution des prix de l'Ecole des Frères de Cahors.*

Non, non, ces hommes n'avaient pas compris ces choses, beaucoup n'auraient pas su les lire. Mais ils savaient qu'il y a un Etre créateur de toutes choses et qui les gouverne toutes; ils savaient que la main de ce Dieu nous a formés, que sa providence nous dirige, que sa bonté nous aime; ils savaient que cette vie est un exil, le temps de l'épreuve, de la milice, du combat: ils ne s'étonnaient pas de rencontrer quelque gêne sur cette terre, station d'un jour dans le voyage du temps à l'éternité, ils ne cherchaient pas ici-bas le bonheur et le parfait repos, ils portaient plus haut leur regard éclairé des pures lumières de la vérité: cette vue anticipée de la patrie les rendait patients et forts: ils savaient la loi de la famille et ce qui est mieux encore, soutenus par ces douces et magnifiques espérances, ils l'aimaient, ils la pratiquaient.

J'en ai vu quelques-uns de ces demeurants d'un autre âge, de ces débris des temps qui ne sont plus — eh! bien, faut-il le dire, ce n'est pas la pitié qu'ils inspiraient..... peut-être auraient-ils été embarrassés pour lire hors de leur livre; leur main eût hésité peut-être pour tracer les lettres de leur nom, bien sûr leur main eût erré sur le tableau et une question de grammaire leur eût semblé bien curieuse; mais ces hommes savaient la vérité: ils connaissaient Dieu, ils connaissaient l'homme, et ces rapports de condescendance du père, d'amour docile du fils, dans lesquels l'infinie grandeur s'abaisse jusqu'à relever à sa hauteur l'infinie petitesse. — Mes enfants, vous auriez pu leur donner des leçons d'a, b, c, et de doctes philosophes auraient profité à entendre leurs paroles — ces hommes étaient instruits.

Toutefois qu'on ne se méprenne pas — je ne condamne pas les efforts multipliés pour mettre les masses en possession de certains instruments du savoir; certes l'Eglise n'est pas restée en arrière sur ce point — que dis-je? — Comme toujours, comme partout, c'est elle qui a marché en avant. Ouvrez l'histoire, elle vous montrera l'école se développant à l'ombre de nos cathédrales, et nos plus illustres monastères, maisons d'enseignement, aussi bien que de prière; les Jérôme Emilien, les Joseph Calansance, les

de la Salle et tant d'autres pieux fondateurs, pieuses fondatrices d'ordres dévoués à l'enseignement de la jeunesse, ne furent-ils pas les enfants de l'Eglise, n'est-ce pas sous le souffle de sa charité qu'ils agissaient, et, en plaçant plusieurs d'entr'eux sur ses autels, l'Eglise n'a-t-elle pas donné à leurs œuvres la consécration la plus auguste, l'approbation la plus éclatante. Et faut-il même remonter au passé? Ah! mes chers enfants, ils sont d'abord, ils sont surtout les enfants soumis, dévoués de l'Eglise, ces maîtres zélés dont les leçons éclairent votre esprit, dont les exemples forment votre cœur, dont la ferme douceur règle et maintient votre conduite; ces maîtres, aux succès desquels, le gouvernement de notre pays se plaît à rendre hommage par la voix de ses organes les plus autorisés.

Mais ce qu'il faut dire, ce qu'il faut faire comprendre, c'est que l'instruction ne consiste pas dans la connaissance de certains moyens, pas plus que la maison ne consiste dans l'habile maniement de tel ou tel outil; ce qu'il faut dire, ce qu'il faut faire comprendre c'est qu'il faut qu'une direction sûre, une protection efficace veille sur l'emploi de ces moyens.

Ne craignons donc pas de le dire: un peuple peut savoir reconnaître des lettres et les assembler, il peut savoir exprimer les sons figurés par ces lettres, et saisir les idées cachées sous ces signes; il peut savoir former des lettres, et des plus belles; il peut savoir résoudre des problèmes de calcul et répondre aux questions de grammaire, et ce peuple peut n'être pas instruit. — Ah! combien de fois sous ces signes se cache l'erreur — combien de fois elle y prend la place de la vérité? et seule la vérité peut instruire.

Non, l'école ne pourra jamais remplacer l'Eglise, que dis-je? malgré ses efforts, elle n'empêcherait par le monde de tomber dans les ténèbres, si le monde s'éloignait de l'unique soleil des intelligences, s'il rejetait l'enseignement de l'unique maître légitime des hommes, l'enseignement du Christ sauveur. *Magister vester unus est, christus (Math.* 23.)

Ah! certes, elles étaient florissantes les écoles d'Athènes, de Rome, d'Alexandrie, leurs chefs-d'œuvre étonnent encore, et nous nous trouvons bien petits en face des puissants génies qui en furent la gloire. Eh! bien, malgré tous leurs travaux, malgré tous leurs efforts, ces puissants génies, ces fameuses écoles ne purent jamais, je ne dis pas, former un corps de doctrine complet et solide, mais simplement saisir ces vérités que l'Eglise nous donne en quatre paroles, dès la première leçon qu'elle adresse à notre enfance.

Ces hommes ne savaient pas d'où ils venaient, ne savaient pas où ils allaient, avides de bonheur, mais; ne connaissant pas le Christ, qui est la vie, le Christ qui est la porte, ils ignoraient l'objet et le chemin de ce bonheur. Ah! si je pouvais exposer devant vous les prodiges d'erreur et de corruption de ces hommes, et des peuples dont ils furent les maîtres; si je pouvais révéler les hontes de leur culte, les ignominies de leur vie, la dureté de leurs sentiments, cette grossière ignorance de Dieu, ce prodigieux mépris de l'homme; vous qui n'avez pas cessé de voir à la lumière de J.-C., vous qui n'avez pas cessé de ressentir les influences de ce feu allumé par le divin Sauveur, vous ne comprendriez pas comment, au sein d'une civilisation si brillante, si avancée, l'homme peut savoir si peu, peut sentir si mal. — Ou plutôt, vous comprendriez comment J.-C., et J.-C. seul est la voie, la vérité et la vie. — *Ego sum via, veritas et vita*, et vous béniriez, avec un amour nouveau, la divine providence, qui a posé votre pied dans cette voie, qui a fait briller cette vérité à vos yeux, qui vous fait vivre de cette vie.

Allez donc à l'école, aimez l'école, mes chers enfants, appliquez-vous aux leçons de l'école, acquérez, si vous le voulez, une connaissance profonde des moyens de l'école: mais, n'oubliez jamais l'Eglise, pressez-vous au pied de ses chaires, soyez avides de ses doctrines et de son enseignement; souvenez-vous toujours qu'elle seule est la maîtresse de la vérité, qu'elle seule en a le dépôt authentique, car le maître unique, celui qui est la vérité même, a confié à l'Eglise et à l'Eglise seule la mission d'enseigner les peuples: « Allez, enseignez tous les peuples. »

---

La réunion des prêtres à Gramat, aura lieu, cette année, le 11 septembre.

---

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

*Naissances.*

30 août. Gratias (Marie), rue de l'Evêché.
— Couderc (Lucie), rue Coin de Lastié.

*Mariages.*

31 — Besombes (Amédée), et Cassan (Louise).
— Rouzoyrés (Guillaume), et Benezet (Marie).

*Décès.*

— Argentie (Eustache), cordonnier, 67 ans, cul de sac Auguste

---

### CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 26 août 1866.

| | |
|---|---|
| 4 versements | 555 » |
| 5 remboursements dont 2 pour solde | 694 6 |

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

---

## Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1°. Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

---

Fait sans précédent dans l'histoire des médicaments nouveaux et que nous tenons à faire connaître, la *Codeine*, préconisée par M. Berthé, dans son Sirop et sa Pâte, comme l'un des meilleurs calmants des irritations, inflammations et maladies de poitrine, a conquis la confiance du corps médical presque tout entier, et a encore pour elle l'autorité des médecins physiologistes les plus justement renommés.

---

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à de prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que de rebuts de commerce, composés de graine avariées, vieillies, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

*Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins. Or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinel, qui reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.*

---

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cours.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 13, de Vers à Pélacoy, partie comprise sur le territoire de la commune de Cours.

### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

*Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.*

### Avis au Public.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Cours, Mlle Laur (Victorine), a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 13, de Vers à Pélacoy, partie comprise sur le territoire de la commune de Cours :

Savoir :
15 ares de terre ;
5 ares de bois ;
3 ares de terre ;

moyennant la somme de cinq cent cinquante francs, ci..... 550 »

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-six.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur,
Signé : Ch. DE PEBEYRE.

---

**AVIS.** — Le maire de Larnagol, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le ch. v. de g. c., n° 33, est déposé au Secrétariat de ladite Mairie.

---

Etude de Me BÉTILLE, avoué à Figeac

Un jugement du Tribunal de Figeac, du 18 juillet 1866, a déclaré Marie Giniès, séparée de corps et de biens d'avec son mari.

(*Echo du Quercy*, n° 25 août.)

---

Etude de Me HÉBRARD, avoué à Gourdon.

Le 17 septembre 1866, à huit heures du matin, au Tribunal de Gourdon, il sera procédé à la vente et adjudication des Immeubles, des mineurs Cazaly. Ces biens, formant deux articles, seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de 4,000 fr.

---

**AVIS.** — Faillite des époux Bordarie, de Labastide. Réunion pour le 27, à l'effet de délibérer sur la formation de concordat.

---

**AVIS.** — Offre d'idemnité au sieur Duteil, de Strenquels pour le terrain qu'il doit céder au tracé du ch. v. ord., n° 3.

---

**AVIS.** — Offre d'indemnité au sieur Claret, de Concorès pour le terrain qu'il doit céder au tracé du ch. v. d'intérêt c., n° 71.

(Extrait du *Courdonnais*, du 25 août.)

---

Etude de Me BÉTILLE, avoué à Figeac.

Demande en séparation de biens, de Marie Fontanel, contre Jacques Lacroix, son mari.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, n° 30.)

---

On nous annonce la création d'une nouvelle publication spécialement destinée à la propriété viticole et qui s'appellera : JOURNAL DE VITICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal paraitra le 10 et le 25 de chaque mois à partir du mois de Septembre prochain.

Chaque numéro formera un cahier de 32 pages in 8° et contiendra outre des gravures noires en aussi grand nombre que le texte l'exigera, une magnifique gravure coloriée représentant d'après nature un des différents cépages, grappe, feuilles, sarment etc.

LA COLLECTION FORMERA UN ALBUM AMPELOGRAPHIQUE COMPLET.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LA FRANCE UN AN : 18 fr.

Bureaux : 4, rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

---

## L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

*Rédacteur en chef :* **AUGUSTE VITU**

*Bureaux :* 8, *rue des Vieux-Augustins*, 8, *à Paris*

ABONNEMENT D'UN AN

**54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.**

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

---

# LE MONDE

**COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES**
FORMANT DEUX SOCIÉTÉS DISTINCTESAUTORISÉES PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX.

**Assurances CONTRE L'INCENDIE**
CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

**Assurances** ; 1° contre le feu : des maisons, mobiliers, marchandises, récoltes, usines; — 2° contre l'explosion du gaz; — 3° contre la foudre; — 4° contre l'explosion des machines; — 5° contre le recours des locataires; — 6° enfin contre le risque locatif et le risque de voisinage.

**Assurances SUR LA VIE.**
CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

1° Assurances de **Capitaux** payables à une époque déterminée, ou au décès,

2° **Rentes viagères** *immédiates*, produisant: à 50 ans, 8 38 0/0; à 35 ans, 9 15 0/0 à 60 ans, 10 69 0/0 à 65 ans, 12 85 0/0

3° **Achats d'usufruits, de nu-propriétés etc,**

**2, RUE MÉNARS, A PARS.**

*S'adresser à* M. BURGALIÈRES, agent général, *Place au Bois*, à CAHORS

---

CONFECTION DE PARIS

## HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE

# MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

---

## BAYLES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, coloriés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs dour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

---

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. *Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris.* — **Se trouve dans les Pharmacies.**

---

VITESSE et SÉCURITÉ. **VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ** PROBITE et EXACTITUDE

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agréments, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés,

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

---

ÉPICERIES — COMESTIBL

DROGUERIE INDUSTRIELLE

SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE

# E. LEPETIT

RUE DE LA LIBERTÉ, 4

VINS FINS — **A CAHORS** — BONBONNERIE

---

**VINCENT, jeune, pépiniériste à Cahors, faubourg Saint-Georges**

## Vente pour cause de Départ

d'une collection d'Arbres fruitiers d'agrément et d'alignement ; Arbres verts; Arbustes de toute espèce; Serre et Orangers.

Le tout sera vendu à des prix modérés.

---

# PHOSPHO-GUANO

**GALLET, LEFEBVRE et Ce**, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

**Dépôts dans tous les Départements.** — Dans le département du Lot, chez MM. *Th. Cabanès*, à Gourdon ; *J. Cangardel et fils*, à Cahors ; *Domergue*, à Figeac.

---

## VOITURES A VOLONTÉ
## ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

---

## A CÉDER

Une Etude d'Huissier à la résidence de Puy-l'Evêque (Lot).

S'adresser à Me Daymard, titulaire ou à M. Daymard, fils, chez Me Talou, avoué à Cahors.

---

## BAINS DU CHALET

AVIS

Le Sieur Nemours Francès a l'honneur de prévenir le public que, les cartes d'abonnement qui ont été livrées avant le mois de septembre 1865 et signées Louis Francès ne seront reçues, que jusqu'au premier octobre de la présente année.

---

## GLACIÈRES INDUSTRIELLES
### et Cafetières Locomotives perfectionnées

Entrepôt assorti chez M. Massoni, négociant, en denrées coloniales, porcelaine, faïence, cristaux, etc.

*Rue de la Mairie, à Cahors.*

---

## A VENDRE

Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montratier (Lot).

S'adresser pour les conditions à Me Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalbenque.

A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.

S'adresser pour voir et traiter à Me Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.

On donnera toutes facillités pour le paiement

---

## JACQUES SÉGUY

PEINTRE
MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

*A Cahors, rue Impériale, n°35.*

---

## AVIS

A Vendre ou à Louer le **CAFÉ DES AMIS**, rue Brives. On vendra séparement un beau Billard.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

*Le propriétaire-gérant* **A. LAYTOU.**